



REGLEMENT 2018 MB E-RANDO

Toute inscription à la MB eRando (35km) 2018 implique l'acceptation du règlement. Le non-respect du règlement peut entraîner le retrait de la plaque du participant par l'organisation.

1. Définition

La MB e-Rando n'est pas une compétition mais une randonnée VTT ouvert exclusivement aux VTT à assistance électrique (VAE)

La MB e-Rando est ouverte à tous à partir de 14 ans (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).

Les participants âgés de moins de 16 ans doivent être accompagnés par leur responsable légal ou une personne majeure désignée par les parents. Chaque randonneur doit être apte à la pratique du VTT en montagne.

2. Organisation

La MB e-Rando est organisée par l'association MB RACE.

Coordonnée de l'organisateur – comité de course :

Association MB RACE
133 rue dominique Cancellieri
74700 SALLANCHES
+33(0)6 26 58 84 52 | bruno@mb-race.com

3. Date et lieux

La MB e-Rando aura lieu le dimanche 8 juillet 2018 entre Combloux et Megève.

Le retrait des inscriptions se tiendra les 6 et 7 juillet 2018 à Megève (au niveau du Palais des Sports), ainsi que le dimanche 8 juillet 2018 de 6h30 à 7h30 à l'office de tourisme de Combloux.

Possibilité de s'inscrire sur place les 6 et 7 juillet 2018 à Megève (au niveau du Palais des Sports), ainsi que le dimanche 8 juillet 2018 de 6h30 à 9h00 à l'office de tourisme de Combloux.

4. Processus d'inscription et tarif

Les inscriptions sont ouvertes à partir du vendredi 1er décembre 2017 à 12h.

Les inscriptions se font en ligne sur le site www.mb-race.com

La date limite des inscriptions est le jeudi 5 juillet 2018 à 20h00 pour les inscriptions en ligne.

Les montants d'inscription sont fixés comme suit :

MB e-Rando (35km) – 30 €

Pour les inscriptions en ligne, les frais de gestion sont compris dans ce montant.

Le règlement des frais d'inscription devra se faire avant le jeudi 5 juillet 2018 à 20h00. Au-delà de cette date, les concurrents n'ayant pas réglée leur inscription seront considérés comme non partants.

L'inscription comprend pour chaque coureur :

- Les frais de participation à la randonnée
- Les ravitaillements sur les différents points du parcours
- Un pack de bienvenue (T-shirt et goodies de nos partenaires)
- Une photo offerte par l'organisateur
- Le repas d'après course

5. Condition de participation

Pour pouvoir prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

- s'être acquitté des droits d'inscription,
- se conformer au règlement,

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents.

6. Documents obligatoires

- pour les mineurs, une autorisation parentale,
- la confirmation d'inscription (numérique ou en papier)
- une pièce d'identité.

7. Assurance / Responsabilité

L'organisation contracte une assurance qui assure les coureurs en responsabilité civile. Il est vivement conseillé aux participants de souscrire à une assurance individuelle accident ou de vérifier que leur police d'assurance comprend cette garantie.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel ou d'équipements individuels.

L'organisation recommande vivement à chaque participant de faire établir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT en montagne.

8. Matériel / équipement obligatoire

Les participants sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent.

Le port du casque rigide, avec jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de la randonnée.

Il est conseillé d'emporter un vêtement chaud et un vêtement de pluie, la météo en montagne est très changeante.

9. Modification des parcours / annulation

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le parcours à tout moment, dans l'intérêt des participants et de leur sécurité.

En cas de neutralisation totale, ou d'annulation de la MB e-Rando le jour même (conditions météorologiques exécrables ...), les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

10. Respect du code de la route

Chaque coureur doit respecter le code de la route sur les portions ouvertes à la circulation.

11. Respect de l'environnement

Au vu de la beauté de la région et du site nous accueillant, nous prions l'ensemble des participants de bien vouloir respecter l'environnement (ne pas jeter ses papiers par terre, ne pas sortir des itinéraires balisés...). Le non-respect de ces règles peut entraîner un retrait de la plaque de cadre du participant.

12. Sécurité

En cas d'accident, chaque participant est tenu de porter assistance aux personnes accidentées dans l'attente de l'intervention des secours organisés.

Il est possible de rencontrer d'autres utilisateurs sur le domaine, les respecter est une nécessité.

13. Droit à l'image

Par sa participation à la MB e-Rando 2018, chaque concurrent autorise expressément MB RACE (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la MB RACE en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

14. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous les fichiers à usage de la société organisatrice, en lui écrivant un e-mail, fax ou courrier.

15. Modification du règlement

Le comité de course se réserve le droit de modifier, en tout temps, le présent règlement dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité et ce, sans préavis.